

## Diplôme d'Études Supérieures d'Universitaires

Accessible en formation continue

Du 6 oct. 2021  
au 6 mai 2022 \*

3 à 4 jrs./mois

En partenariat avec :



MARCHÉ DE L'ART,  
CULTURE, LUXE.



[www.fp.univ-paris8.fr](http://www.fp.univ-paris8.fr)

Université Paris 8  
Direction Formation  
Formation continue, alternance  
et VAE

2, rue de la Liberté  
93526 SAINT-DENIS cedex

T. 01 49 40 70 70  
F. 01 49 40 65 57

[info-df@univ-paris8.fr](mailto:info-df@univ-paris8.fr)

APE 8541Z  
SIRET 199 318 270 00238

## Communication et Administration de Projets Culturels

- Trois formules pour suivre cette formation : sur une année, sur 2 années, par module (par capitalisation des modules) ;
- Un solide référentiel théorique, méthodologique et pratique : acquisition de méthodes, techniques et outils pour l'administration de projets culturels ;
- Formation assurée par des enseignants-chercheurs et des professionnels de référence.
- Paris 8 est une institution universitaire de référence dans ce domaine d'expertise
- Partenariat avec :
  - > Mercure local - Groupe Mercure, Organisme de formation agréé par le Ministère de l'Intérieur pour la formation des élus locaux ;
  - > l'Ecole EAC, établissement de référence dans le secteur privé, pour la formation supérieure dans les métiers de la culture, du marché de l'art, du patrimoine et du luxe qui bénéficie de la reconnaissance du Ministère de la Culture et de la Communication depuis 1999 ;

### COMPÉTENCES VISÉES

A l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

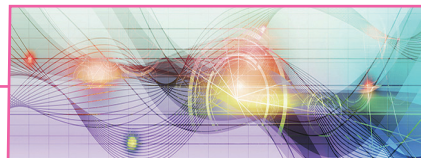
- Concevoir une programmation artistique et culturelle en relation avec les acteurs territoriaux ;
- Définir le contenu et la forme d'une action culturelle et artistique : conférence, exposition, installation, création de spectacle, film, atelier ;
- Favoriser la constitution d'écosystèmes culturels, en relation avec les institutions et entreprises culturelles ;
- Gérer l'accueil du public dans les lieux de diffusion culturelle ;
- Elaborer et suivre les budgets de la structure, des productions et des actions ;
- Concevoir la communication de la structure ou d'une programmation culturelle spécifique ;
- Encadrer les équipes logistiques des installations techniques des lieux de diffusion culturelle ;
- Rédiger des conventions et des contrats avec des institutions, entreprises et organismes culturels et en suivre l'exécution ;
- Coordonner et suivre l'activité des différents intervenants artistiques et culturels locaux ;
- Accompagner et soutenir les projets culturels des étudiants sur les plans opérationnels, juridiques, financiers ;
- Rédiger et suivre des publications relatives à l'activité culturelle ;
- Mettre en place des outils d'études et d'évaluation de l'impact de l'action artistique individuelle et/ou collective.

### DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

- > Directeur.trice de l'action culturelle,
- > Chargé.e des politiques culturelles dans les administrations centrales et locales,
- > Chargé.e de mission culturelle,
- > Conseiller.ère en communication culturelle,
- > Responsable de la communication culturelle,
- > Responsable de la communication d'association, d'ONG.

**Secteurs d'exercice :**

Institution culturelle, service culturel des entreprises du privé et du public, ONG, Association, collectivités territoriales...



## PUBLICS CONCERNES

> Elus des collectivités, > Collaborateurs d'élus, > Députés, > Attachés parlementaires, > Agents titulaires ou contractuels de la fonction publique territoriale, > Coordinateurs, Directeurs des affaires culturelles, > Responsables d'établissements culturels, > Directeurs généraux des Services Administratifs, > Salariés en reconversion, > Responsables en communication de structures publiques ou privées.

## CONTENU DE LA FORMATION

**Module 1** - Culture, politique et société en contexte interculturel (21 h)

**Module 2** - Politique, publics et territoires de la culture (28 h)

**Module 3** - Economie, gestion et administration de la culture (28 h)

**Module 4** - Méthodologie de recherche (21 h)

**Module 5** - Ingénierie de projets culturels (21 h)

**Module 6** - Techniques professionnelles du secteur de la culture : management et marketing culturels (28 h)

**Module 7** - Cadres juridiques et financement de la culture (28 h)

**Module 8** - Module exploratoire (21 h)

*Programme complet disponible sur le site [www.fp.univ-paris8.fr](http://www.fp.univ-paris8.fr)*

**Responsable pédagogique** : Martial POIRSON, Directeur du Master projet artistique et culturel international de l'Université Paris 8

**Coordnatrice pédagogique** : Atika LANÇON, Responsable pédagogique, ECOLE EAC PARIS

## CONDITIONS D'ADMISSION

- sur titre : Bac + 3 domaine de la culture, communication, domaine artistique, managérial, littéraire, etc...
- soit sur validation des acquis professionnels et personnels sur justification d'au moins 3 années d'expérience professionnelle.

Dans les deux cas, après examen et sélection du dossier de candidature, puis entretien avec un (ou plusieurs) membre(s) de l'équipe pédagogique.

- Informations : **Mercure local - Groupe Mercure**

Organisme de formation agréé par le Ministère de l'Intérieur pour la formation des élus locaux  
18, avenue de l'Opéra 75001 Paris  
[eleonore.carpentier@mercurelocal.fr](mailto:eleonore.carpentier@mercurelocal.fr)  
01.42.60.69.48

## VOLUME HORAIRE & PÉRIODICITÉ

- **Durée périodicité** : 203 heures de formation (soit 29 jours) dont 196 h. d'enseignement et 7 h. d'évaluation.
- **Périodicité** : 3 / 4 jours par mois (mercredi, jeudi, vendredi ou mercredi, jeudi, vendredi, samedi)
- **Lieu de formation** : Paris, 8e arrondissement
- **Effectif** : entre 15 et 25 personnes

## TARIF & FINANCEMENT

6500 €+ 100 € de VAPP (le cas échéant) Les modules sont accessibles individuellement.

Tarif module 21 heures (3 jours) : 672 euros ou Tarif module 28 heures (4 jours) : 896 euros

- **Cette formation est éligible aux dispositifs de financement de la Formation Professionnelle Continue** :  
> DIFE élu (et autres financements spécifiques aux élus) > Financement entreprise : Plan de développement des compétences, > Prise en charge par un organisme (ex : Pôle emploi), > Financement individuel partie ou total.

\* Selon le nombre d'inscrits, les dates sont susceptibles d'être modifiées.

en savoir plus >>>

[www.fp.univ-paris8.fr](http://www.fp.univ-paris8.fr)